



COMMUNAUTÉ DE COMMUNES
DES DEUX RIVES

BUREAU COMMUNAUTAIRE

SEANCE DU 27 février 2026

L'an deux mille vingt six, le vingt sept février à seize heures trente, le Bureau Communautaire légalement convoqué par courrier du vingt février deux mille vingt six, s'est réuni dans les locaux de la Communauté de Communes des Deux Rives, sous la présidence de Monsieur Jean-Michel BAYLET Président de la Communauté de Communes des Deux Rives.

2026BC1-1-2-05

**OBJET : GESTION DE LA FOURRIÈRE ANIMALE ET CAPTURE DE CHATS
ET CHIENS TROUVÉS ERRANTS OU EN ÉTAT DE DIVAGATION SUR LE
TERRITOIRE DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DES DEUX RIVES
ATTRIBUTION D'UN MARCHÉ DE FOURNITURES ET SERVICES**

Etaient présents :

Messieurs BAYLET Jean Michel, TERRENNE Jean-Paul, DELACHOUX Jean-Paul, RENAUD Olivier, Madame Francine FILLATRE, DELFARIEL Eric, BENOIT Pascal, DOUSSON Bruno, RATTO Stéphan, Madame LE CORRE Christiane, DUPUY Jean, Madame MAERTEN Marie Bernard, MERIEL Guy et BOYER Serge.

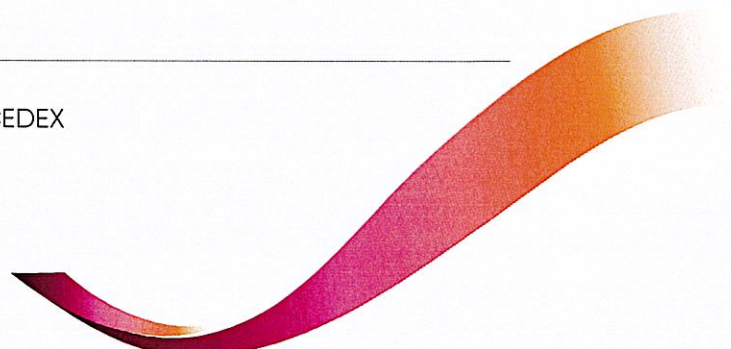
Assistait à la réunion :

Mr BRAJOUX Pascal : Directeur Général des Services

Jean Paul TERRENNE a été désigné secrétaire de séance

La présente décision peut faire l'objet d'un recours gracieux et/ou d'un recours contentieux formé par les personnes pour lesquelles l'acte fait grief, dans les deux mois à partir de la notification de cette décision. Le recours doit être introduit auprès du tribunal administratif de Toulouse dans un délai de deux mois à compter de sa publication, en vertu de l'article R 421-54 du Code de la justice Administrative.
Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr.

2, RUE DU GÉNÉRAL VIDALOT 82403 VALENCE D'AGEN CEDEX
Tél. : 05.63.2992.00 – Fax : 05.63.2992.01
Site : <http://www.cc-deuxrives.fr>
Email : info@cc-deuxrives.fr



2026BC1-1-2-05

OBJET : GESTION DE LA FOURRIÈRE ANIMALE ET CAPTURE DE CHATS ET CHIENS TROUVÉS ERRANTS OU EN ÉTAT DE DIVAGATION SUR LE TERRITOIRE DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DES DEUX RIVES ATTRIBUTION D'UN MARCHÉ DE FOURNITURES ET SERVICES

Le Président rappelle qu'une consultation a été lancée, dont la date de remise des offres était fixée au 21 janvier 2026 à 12h00, pour la gestion de la fourrière animale et capture de chats et chiens trouvés errants ou en état de divagation sur le territoire de la Communauté de Communes des Deux Rives.

Cette consultation, par voie de procédure adaptée, est soumise aux dispositions des articles L.2123-1 et R.2123-1 1° du Code de la commande publique.

La Commission des plis s'est tenue le 16 février 2026 pour le jugement de l'offre.

1 entreprise a déposé une offre, il s'agit de :

Entreprise	Code postal - Ville
SOCIÉTÉ PROTECTRICE DES ANIMAUX	82 400 - GOLFECH

Au vu du tableau d'ouverture des plis, la candidature est jugée recevable.

Les critères d'analyse des offres sont les suivants conformément au règlement de la consultation :

Critères	Pondération
1-Prix des prestations	50.0 %
2-Valeur technique	50.0 %
2.1-Méthodologie proposée pour la capture des chats et chiens errants ou en état de divagation et garanties en termes de réactivité	25 %
2.2-Méthodologie mise en place pour la gestion de la fourrière et la continuité du service	25 %

Les candidats ont l'obligation de faire une proposition pour la prestation supplémentaire éventuelle suivante :

Code	Libelle	Description
PSE 1	Capture des chats et chiens trouvés errants ou en état de divagation	Les prestations de capture définies par le présent marché devront être réalisées sur l'ensemble du territoire de la Communauté de Communes des Deux Rives et être effectuées 7 jours sur 7 et 24h sur 24.

		La prise en charge et la conduite des animaux doivent être effectuées par le prestataire dans l'heure suivant l'appel demandant de procéder à la capture.
--	--	---

Au vu du rapport d'analyse des offres, l'offre du candidat SOCIÉTÉ PROTECTRICE DES ANIMAUX est économiquement avantageuse et présente toutes les garanties techniques nécessaires pour répondre au besoin.

La Commission des plis propose au membres du Bureau Communautaire le candidat suivant :

Estimation : 30 000 € HT annuels soit 90 000,00 € HT pour les 3 ans		
Classement	Nom ou raison sociale du candidat	Montant H.T. pour les 3 ans
1	SOCIÉTÉ PROTECTRICE DES ANIMAUX	74 356,50 €

Le candidat suivant, pour son offre + la PSE, est proposé :

Estimation : 35 000 € HT annuels soit 105 000 € HT pour les 3 ans				
Classement	Nom ou raison sociale du candidat	Montant H.T. Offre pour les 3 ans	Montant H.T. estimé PSE 1 pour les 3 ans	Montant H.T. estimé base+PSE 1 pour les 3 ans
1	SOCIÉTÉ PROTECTRICE DES ANIMAUX	74 356,50 €	28 000,00 €	102 356,50 €

En conséquence, le Président propose :

- d'attribuer le marché au candidat SOCIÉTÉ PROTECTRICE DES ANIMAUX pour un montant estimatif de 102 356,50 € HT pour 3 ans (offre de base + PSE1).

- de l'autoriser, ou son représentant, à signer le marché correspondant et toutes les pièces y afférentes.

LE BUREAU COMMUNAUTAIRE

Après en avoir délibéré à l'unanimité,

DECIDE

- d'attribuer le marché au candidat SOCIÉTÉ PROTECTRICE DES ANIMAUX pour un montant estimatif de 102 356,50 € HT pour 3 ans (offre de base + PSE1).

- d'autoriser le Président ou son représentant, à signer le marché correspondant et toutes les pièces y afférentes.

Fait à Valence d'Agen, le 27 février 2026
Au registre sont les signatures

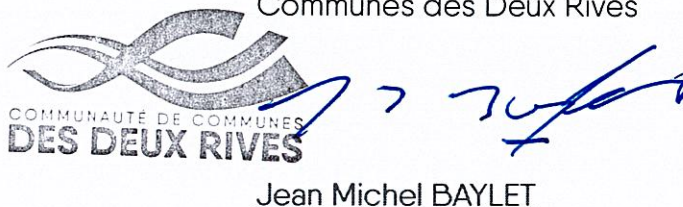
Pour extrait conforme
A Valence d'Agen, le 3 mars 2026

Le secrétaire de séance désigné
Le Maire de DONZAC

Le Président de la Communauté de
Communes des Deux Rives



Jean Paul TERRENNE



Jean Michel BAYLET

Certifié exécutoire

Reçu en Préfecture le **09 MARS 2026**

Affiché sur le panneau des annonces légales le **09 MARS 2026**

AR Préfecture

Gestion de la fourrière animale et capture de chats et chiens trouvés errants ou en état de divagation sur le territoire de la Communauté de Communes des Deux Rives ATTRIBUTION D'UN MARCHÉ DE FOURNITURES ET SERVICES

Identifiant unique de l'acte :	082-248200016-20260227-2026BC1_1_2_05-DE
Numéro d'acte :	2026BC1_1_2_05
Date de décision :	27/02/2026
Nature :	DELIBERATIONS
Code matière :	1-1-2-0-0 (Commande Publique / Marchés publics / marchés en procédure adaptée (hors maîtrise d'oeuvre et conventions de mandat))
Fichier acte :	2026BC1-1-2-05 Gestion fourrière animale et capture chats et chiens sur la CC2R AMFS.pdf
Collectivité émettrice :	cc-des-deux-rives
Acte transmis par :	Sophie PONTARINI

Date d'envoi de l'acte :	09/03/2026 14:15:20
Date de réception de l'AR :	09/03/2026 14:15:43